

04

NOBLES VIGNOBLES

MISE DE DÉPART :



PROFIL DE RISQUE :



«Un investissement qui peut être très rentable, un art de vivre aussi et un certain intérêt fiscal: les Groupements fonciers viticoles, c'est un peu comme une assurance vie», explique André Manière, fondateur des GFV Saint-Vincent. En ce moment, il en lance quatre nouveaux, avec à chaque fois des vignobles de premier



Parmi les groupements fonciers viticoles de GFV Saint-Vincent, le vignoble de champagne.

ordre: margaux (Château Montbrison) et pomerol (Grand Beauséjour), meursault et saint-aubin lers crus (Les Combes du sud, au domaine Prosper Maufoux) et surtout en champagne, avec la maison Gosset (Aÿ 1584), classé par la *Revue des Vins de France* comme le 4^e meilleur champagne. Pour 80 000-85 000 euros (champagne et pomerol), ou 50 000-55 000 euros investis (bourgogne et margaux), vous recevez chaque année de votre GFV – regroupant une trentaine d'investisseurs – un certain nombre de bouteilles de ces grands vins qui prendront de la valeur dans votre cave. Avec en prime, un ISF et des droits de succession réduits (75% et 50% au-delà de 101 900 euros).